



DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 69
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 79
Date de la convocation : 11 mars 2022
Date de publication : 25 mars 2022

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 01/22

Objet

Tarifs du C.R.D. du Grand Dole – Année scolaire 2022/2023

Secrétaire de séance

Gérard CHAUCHEFOIN

Rapporteur :

Jean-Philippe LEFÈVRE

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, S. Champanhet, J.P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, J.L. Croiserat, J.M. Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, J.P. Fichère, J.B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R. Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J.P. Lefèvre, J.L. Legrand, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, C. Riotte, J.C. Robert, J.Y. Roy, T. Ryat, E. Saget suppléé par Y. Besson, P. Sancey, G. Soldavini suppléé par P. Vuitton, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Verne.

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à I. Mangin, J.L. Bonin à G. Jeannerod, A. Callegher à J.M. Daubigney, J.P. Cuiet à N. Jeannet, C. Demortier à J. Péchinot, G. Fernoux-Coutenet à J.P. Fichère, N. Gomet à L. Jarrot-Mermet, J. Lepetz à J. Stolz, J.M. Rebillard à J.B. Gagnoux, F. Rigaud à C. Jeanneaux.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

P. Blanchet, B. Chevaux, J. Lagnien, P. Roche, P. Viverge.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer les tarifs des services publics dont la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a la compétence,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les tarifs du Conservatoire de Musique et de Danse du Grand Dole, selon les modalités qui suivent et applicables pour l'année scolaire 2022/2023 :

Règles générales :

Pour rappel, tous les habitants résidant sur le territoire du Grand Dole bénéficient du tarif "de base", permettant de contribuer à une meilleure équité d'accès à l'enseignement artistique pour l'ensemble des Grands Dolois.

- Afin de favoriser l'accès à l'enseignement artistique au plus grand nombre, un élève n'est pas autorisé à suivre plus de deux disciplines en enseignement individuel.
- Les élèves inscrits en CHAM pré-Maîtrise (1^{er} degré) sont exonérés des frais de scolarité. Ils doivent toutefois s'acquitter des frais d'inscription.
- En cas d'arrêt de l'élève, les frais d'inscription ne sont pas remboursés.
- En cas d'abandon après trois cours, les frais de scolarité sont dus, sauf avis médical justifié.
- En cas de non règlement des frais de scolarité, les élèves ne seront plus acceptés dans les cours.

Précisions sur les tarifs :

- Les présents tarifs sont valables pour l'année scolaire 2022/2023.
- Une réduction de 50 % sur les frais de scolarité est appliquée à partir du 3ème enfant inscrit en cursus payant.
- Le tarif «Grand-Dolois» est appliqué également aux personnels de la Ville de Dole et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à leur conjoint et enfants et aux membres permanents de l'Orchestre d'Harmonie.

Rappel : Les frais de scolarité varient en fonction de la durée du cours spécialisé (instrument, voix, danse...), plus ou moins long selon le niveau d'étude ou le projet de l'élève. Les cours collectifs (formation musicale, pratiques collectives, ateliers...) liés à la discipline sont inclus dans le tarif.

Facturation et règlement des frais :

- Pour les nouveaux élèves, les frais d'inscription et frais de scolarité sont facturés après les admissions.
- Pour les anciens élèves, les frais de réinscription et frais de scolarité sont facturés à la réinscription.
- Tout règlement pourra être effectué en ligne (<http://www.tipi.budget.gouv.fr>) ou directement au Centre des Finances Publiques de DOLE (par chèque ou carte bancaire), après réception d'un avis de somme à payer.

Rappel : Afin de déterminer la tranche de tarification (quotient familial*), les allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales devront fournir au secrétariat du Conservatoire, à l'inscription ou la réinscription, leur dernière attestation du quotient familial C.A.F. téléchargeable sur le site de la C.A.F. Les redevables non allocataires de la C.A.F. devront fournir une copie de l'avis d'imposition 2021 (sur les revenus 2020) de leur foyer ou les avis individuels d'imposition des deux parents. A défaut, la tranche la plus élevée (T3) sera prise comme base de calcul.

* calcul du quotient familial :
$$\frac{\text{revenu fiscal de référence}^1}{\text{nombre de parts fiscales}^2}$$

1 Revenus annuels après déduction, ligne 25 de l'avis d'imposition

2 Parts qui figurent sur l'avis d'imposition, faisant apparaître les enfants concernés par l'inscription

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les tarifs du Conservatoire de Musique et de Danse de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole tels que présentés ci-dessous pour l'année scolaire 2022-2023.

Fait à Dole,
Le 17 mars 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle Actions Culturelles
- Conservatoire de Musique et de Danse du Grand Dole
- Trésorerie Municipale du Grand Dole



CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DU GRAND DOLE
Tarifs année scolaire 2022/2023

Frais d'inscription ou de réinscription	28 €		
Frais de scolarité	Tarif de base annuel jeune élève Grand-Dolois		
Quotient familial de référence	Tranche 1 < 600 €	Tranche 2 600 € à 2000€	Tranche 3 > 2000,01€
Cursus CHAM Pré-Maîtrise (1^{er} degré)	Gratuité		
Pratique collective « seule » (orchestre d'harmonie*, atelier musique de rue, chorales, jeune ensemble vocal...)	50 €		
Cours collectif « seul » Jardin, éveil ou formation musicale	66 €	83 €	100 €
Cursus CHAM Maîtrise (collège) Cursus chorégraphique (cycles 1 et 2)	96 €	120 €	144 €
Cursus instrument ou voix soliste (Initiation, cycle 1 ou pratique amateur) Cursus chorégraphique (cycles 3)	136 €	170 €	204 €
Cursus instrument ou voix soliste (cycle 2, cycle 2 attestation et cycles 3)	160 €	200 €	240 €
Deuxième discipline en cursus	68 €	85 €	102 €
Ateliers ponctuels, Master-classes (séance de 1h à 3h)	<i>Exemption des frais d'inscription</i> Grand-dolois : 5 € / Extérieurs : 10 €		
Tarifs spécifiques :			
Adulte de plus de 26 ans au jour de la rentrée	Tarif de base majoré de 50%**		
Elève résidant hors du Grand-Dole	Tarif de base majoré de 80%**		
Réduction à partir de 3 enfants inscrits en cursus payant (hors Pré-maîtrise)	50% de réduction sur le tarif le plus élevé		
Mise à disposition d'instruments ou de salles :			
Instruments	Par année scolaire : 160 € Par semestre : 80 €		
Studios Musiques actuelles (groupe ou musicien)	Grand-Dolois	Extérieur	
Par année scolaire	200 €	360 €	
Par séance de 3 h	20 €	36 €	
Concerts :			
Entrée tarif normal	5 €	10 €	
Entrée jeunes de moins de 16 ans, titulaires de la carte jeune, élèves du conservatoire	Gratuité	5 €	

* option de remboursement selon modalités fixées par délibération n° GD 136/20 du 17/12/2020

** majorations cumulables (exemple adulte résidant hors du Grand-Dole = majoration de 130%)